

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-dry**  
Élaboration/révision: 12.05.2020  
Date d'impression: 30.09.2020

Version: 4.0  
Remplace la version: 3.0

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: **WL-dry**  
Nom de la substance: 1,3,3,3-Tétrafluoroprop-1-ène  
N° CAS: 29118-24-9  
N° CE: 471-480-0  
N° d'enregistrement REACH: 01-0000019758-54-XXXX

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Spray de séchage  
Destination: Spray de séchage médicalement pur, pour favoriser le nettoyage après le nettoyage et/ou la désinfection des surfaces intérieures des instruments médicaux et dentaires à corps creux (turbines, pièces à main et contre-angles, instruments à refroidissement intérieur et endoscopes).  
Utilisations déconseillées: Aucune en cas d'utilisation conforme.  
Remarque: Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur: ALPRO MEDICAL GMBH  
Mooswiesenstraße 9  
D-78112 St. Georgen (Allemagne)  
Téléphone: +49 7725 9392-0  
Fax: +49 7725 9392-91  
E-mail: [alpro@alpro-medical.de](mailto:alpro@alpro-medical.de)  
Internet: [www.alpro-medical.com](http://www.alpro-medical.com)

Adresse e-mail de la personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité: [doku@alpro-medical.de](mailto:doku@alpro-medical.de)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence de la société: +49 7725 9392-0  
Du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 (UTC+1); seulement pour les informations concernant les produits chimiques et la législation sur les substances dangereuses  
Centre d'appel d'urgence anti-poisons: +49 761 19240  
Centre d'information antipoison, Fribourg, Allemagne (24 h / 7 d)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Méthode de classification
Aerosol 3; H229	L'aérosol contient ≤ 1 % de composants inflammables et sa chaleur de combustion est < 20 kJ/g

Libellé complet des classes de danger et des phrases H: voir RUBRIQUE 16.1.

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-dry**  
Élaboration/révision: 12.05.2020  
Date d'impression: 30.09.2020

Version: 4.0  
Remplace la version: 3.0

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger: -  
Mention d'avertissement: Attention  
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette: -  
Phrases H: H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
Phrases P: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Étiquetage supplémentaire conformément au règlement (CE) n° 517/2014 et règlement d'application CE) n° 2015/2068.

Non nécessaires.

(Selon le règlement (CE) n° 517/2014 article 2 paragraphe 1, HFKW-1234ze ne relève pas de la définition „gaz à effet de serre fluorés“, car HFC-1234ze n'est pas répertorié dans l'annexe I.)

### 2.3. Autres dangers

La substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

Le contact avec le liquide peut provoquer des brûlures par le froid ou des gelures.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Caractérisation chimique: Gaz liquéfié sous pression.

#### Ingrédients dangereux

Nom chimique	Numéros d'identification	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	% en poids
1,3,3,3-Tétrafluoro-prop-1-ène; (R1234ze); (HFO-1234ze); (HFKW-1234ze)	N° CAS: 29118-24-9 N° CE: 471-480-0 N° d'enregistrement REACH: 01-0000019758-54-XXXX	Press. Gas L; H280	100

Libellé des classes de danger et phrases H: voir RUBRIQUE 16.1.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!  
Après inhalation: Emmener la personne concernée à l'air frais, l'allonger dans un endroit chaud et calme. Consulter un médecin en cas de troubles persistants.

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-dry**

Élaboration/révision: 12.05.2020

Date d'impression: 30.09.2020

Version: 4.0

Remplace la version: 3.0

Après contact avec la peau: En cas de gelures, rincer à l'eau chaude. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion: Ne présente pas de danger suite à ingestion en cas d'utilisation conforme.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Gelures.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations disponibles.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Jet d'eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), fluorure d'hydrogène (HF), fluorophosgène (CF<sub>2</sub>O)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier: Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Informations supplémentaires: Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir RUBRIQUE 8.2.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les gaz. Assurer une aération suffisante.

Évacuer la zone à risque. Observer les plans d'urgence. Faire intervenir des personnes compétentes.

#### Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir RUBRIQUE 8.2.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Non nécessaires

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Confinement

Non nécessaires

#### Nettoyage

Laisser s'évaporer.

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-dry**

Élaboration/révision: 12.05.2020

Date d'impression: 30.09.2020

Version: 4.0

Remplace la version: 3.0

### Autres informations

On ne connaît pas de méthodes inappropriées de confinement et de nettoyage.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les méthodes de manipulation sûres: voir RUBRIQUE 7.1.

Informations concernant l'équipement de protection individuelle: voir RUBRIQUE 8.2.

Informations concernant l'élimination: voir RUBRIQUE 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Appuyez toujours à fond sur la tête de pulvérisation. Ne pas utiliser la bouteille à l'envers, car le propulseur liquide s'échappe (R1234ze). Éviter la décomposition des vapeurs du produit sur les surfaces chaudes.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas manger, boire, fumer pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients: Respecter les règles officielles de stockage des emballages de gaz comprimé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.

Indications concernant le stockage en commun: Non nécessaires

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage:

Température de stockage recommandée: 5 °C – 25 °C.

Classe de stockage ([DE] TRGS 510):

LGK 2B Générateurs d'aérosol et briquets

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En dehors des utilisations indiquées dans la rubrique 1.2, il n'est pas prévu d'autres utilisations finales particulières.

#### Orientations spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

[DE] TRGS 525 – Substances dangereuses dans les établissements de soins médicaux (Section 7 activités avec des désinfectants); Édition: septembre 2014; Source: GMBI 2014 p. 1294-1307 du 13/10/2014 [n° 63]; [www.baua.de](http://www.baua.de)

[DE] Règle DGUV 107-002 (jusqu'à présent BGR 206) – Travaux de désinfection dans les services sanitaires; Édition: juillet 1999; Source: [www.dguv.de/publikationen](http://www.dguv.de/publikationen)

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-dry**

Élaboration/révision: 12.05.2020

Date d'impression: 30.09.2020

Version: 4.0

Remplace la version: 3.0

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Pays	Valeurs limites				Base juridique	Remarques
	Long terme (8 heures)		Court terme (15 minutes)			
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>		
1,3,3,3-Tétrafluoro-prop-1-ène (N° CAS: 29118-24-9)						
UE						Pas de valeur limite fixée
France						Pas de valeur limite fixée

**Abréviations, symboles, chiffres et explications utilisés dans la colonne « Remarques »**

-

##### Valeurs limites biologiques

Ne contient pas de substances en quantités excédant les limites de concentration pour lesquelles une valeur limite biologique est fixée.

##### Informations sur les procédures de suivi

NF EN 482 Juillet 2012; Titre: Exposition sur les lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des procédures de mesure des agents chimiques;

Version française de l'EN 482:2012

NF EN 689 Juillet 1995; Titre: Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage;

Version française de l'EN 689:1995

NF EN 14042 Octobre 2003; Titre: Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques;

Version française de l'EN 14042:2003

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

###### Mesures de protection techniques et organisationnelles

Pas de mesures de protection spéciales nécessaires.

##### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes protectrices avec protection latérale conformes à EN 166 sont recommandées.

Protection de la peau:

Protection des mains: Des gants de protection conformes à EN 374 sont recommandés.

Protection anti-éclaboussures:

Gants à usage unique en caoutchouc nitrile (épaisseur 0,11 mm)

Contact permanent (> 480 min):

Gants de protection en caoutchouc nitrile (épaisseur 0,40 mm)

Autre protection de la peau: Non nécessaire en cas d'utilisation conforme.

Protection respiratoire: Non nécessaire en cas de bonne ventilation de la pièce.

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-dry**

Élaboration/révision: 12.05.2020

Date d'impression: 30.09.2020

Version: 4.0

Remplace la version: 3.0

Risques thermiques: Pour se protéger contre les brûlures par le froid et les gelures, nous vous recommandons de porter des lunettes protectrices et des gants de protection.h

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Non nécessaires

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	aérosol incolore clair	
Odeur:	de éther	
Seuil olfactif:	pas de données disponibles	
pH (non dilué):	non applicable	(20 °C)
Point de fusion/point de congélation:	non applicable	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	- 19 °C	
Point d'éclair:	non applicable	
Taux d'évaporation:	pas de données disponibles	
Inflammabilité (solide, gaz):	pas de données disponibles	
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable	
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable	
Pression de vapeur:	4271 hPa	(20 °C)
	10800 hPa	(50 °C)
Densité de vapeur:	non déterminée	
Densité relative:	1,19	(20 °C)
Solubilité dans l'eau:	insoluble	
Coefficient de partage: n-octanol/eau	1,6	
Température d'auto-inflammabilité:	368 °C	
Température de décomposition:	pas de données disponibles	
Viscosité:	pas de données disponibles	
Propriétés explosives:	aucune	
Propriétés comburantes:	aucune	

### 9.2. Autres informations

Indice de réfraction nD:	pas de données disponibles	(20 °C)
Conductivité électrique (non dilué):	pas de données disponibles	(20 °C)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-dry**  
Élaboration/révision: 12.05.2020  
Date d'impression: 30.09.2020

Version: 4.0  
Remplace la version: 3.0

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable en cas de manipulation et de stockage conformes.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune connue

### 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë - orale:	Estimation de la toxicité aiguë $ATE_{mix} > 2000$ mg/kg => pas de classification
Toxicité aiguë - cutanée:	Estimation de la toxicité aiguë $ATE_{mix} > 2000$ mg/kg => pas de classification
Toxicité aiguë - inhalation:	Estimation de la toxicité aiguë $ATE_{mix} > 20$ mg/l => pas de classification

Remarque: Le gaz a un effet narcotique et suffocant à forte concentration.

Ingrédients

1,3,3,3-Tétrafluoroprop-1-ène (N° CAS: 29118-24-9):

Toxicité aiguë - inhalation:  $CL_{50} > 965$  mg/l; espèce: rat; 4 h; vapeur; méthode: OECD 403

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Pas de données disponibles.

Remarque: Le contact avec du gaz rapidement libéré ou du liquide évaporant peut provoquer des brûlures/gelures.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Pas de données disponibles.

Remarque: Le contact avec du gaz liquéfié provoque une irritation oculaire grave, des larmes, du rougeur et la tumescence des paupières. Peut provoquer des gelures ou une lésion du tissu oculaire.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Pas de données disponibles.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-dry**  
Élaboration/révision: 12.05.2020  
Date d'impression: 30.09.2020

Version: 4.0  
Remplace la version: 3.0

## Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit

Pas de données disponibles.

## Cancérogénicité

Produit

Pas de données disponibles.

## Toxicité pour la reproduction

Produit

Pas de données disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Produit

Pas de données disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Produit

Pas de données disponibles.

## Danger par aspiration

Produit

Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Pas de données disponibles.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Pas de données disponibles.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

La substance ne répond pas aux critères PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006.

### 12.6. Autres effets néfastes

Potentiel de réchauffement planétaire: PRP = 6



# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-dry**

Élaboration/révision: 12.05.2020

Date d'impression: 30.09.2020

Version: 4.0

Remplace la version: 3.0

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Élimination du produit

Les résidus du produit doivent être éliminés en tant que déchet non dangereux en respectant la directive sur les déchets 2008/98/CE et les règles nationales et régionales. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Code de déchets / Désignation des déchets d'après CED

Résidus de produit: 16 05 05 gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04

##### Élimination de l'emballage

Code de déchets / Désignation des déchets d'après CED

Emballages souillés: 15 01 04 emballages métalliques

Recommandation

Les emballages de gaz comprimé doivent être vidés le mieux possible et peuvent être recyclés.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.0. Classification de transport

Marchandise dangereuse au sens des règles de transport dans le trafic routier (ADR), le trafic ferroviaire (RID), le trafic fluvial national (ADN), le trafic maritime (code IMDG) et le trafic aérien (ICAO-TI/IATA-DGR).

#### 14.1. Numéro ONU

UN 1950

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

##### ADR/RID/ADN

AÉROSOLS asphyxiants

##### Code IMDG

AEROSOLS

##### ICAO-TI/IATA-DGR

Aerosols, non-flammable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe: 2.2

Risque(s) subsidiaire(s): -

#### 14.4. Groupe d'emballage

-

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

##### ADR/RID/ADN

Dangereux pour l'environnement (Environmentally Hazardous): Non

##### Code IMDG

Polluant marin (Marine Pollutant): Non

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-dry**

Élaboration/révision: 12.05.2020

Date d'impression: 30.09.2020

Version: 4.0

Remplace la version: 3.0

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non nécessaires.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Ne concerne pas le produit en l'état à la livraison.

### 14.8. Informations supplémentaires

Catégorie de transport conforme à ADR section 1.1.3.6: 3

Quantité maximale totale par unité de transport conforme à ADR section 1.1.3.6: 1000 L

Quantité limitée (quantité maximale par emballage intérieur) conforme à ADR/RID/ADN/code IMDG: 1 L

Code de classification conforme à ADR/RID/ADN: 5A

Numéro d'identification du danger conforme à ADR/RID: -

Code de restriction en tunnels conforme à ADR/RID: E

Groupe de ségrégation conforme à code IMDG section 5.4.1.5.11.1: -

EmS-Codes: F-D, S-U

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règles UE

RÈGLEMENT (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

sans objet

RÈGLEMENT (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE

sans objet

RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

sans objet

DIRECTIVE 2012/18/UE (Directive Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE

sans objet

DIRECTIVE 2010/75/UE relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

sans objet

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

sans objet

REACH – Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

sans objet

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-dry**

Élaboration/révision: 12.05.2020

Date d'impression: 30.09.2020

Version: 4.0

Remplace la version: 3.0

DIRECTIVE 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

sans objet

DIRECTIVE 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

sans objet

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1. Libellé des classes de danger et phrases H

#### Classes de danger

Aerosol	Aérosol
Press. Gas L	Gaz sous pression (gaz liquéfié)

#### Phrases H (Mentions de danger)

H229	Récepteur sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

### 16.2. Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
BGR	Berufsgenossenschaftliche Regeln (Règles de l'association professionnelle)
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Communauté Européenne
CED	Catalogue Européen des Déchets
CEE	Communauté Économique Européenne
CLP	Regulation on Classification, Labelling and Packaging of Substances and Mixtures (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges)
Code IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk (Règles internationales relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac)
Code IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods (Règles internationales concernant les marchandises dangereuses dans le trafic maritime)
[DE]	Dispositions nationales allemandes
DGUV	Deutsche Gesetzliche Unfallversicherung (Assurance accidents légale allemande)
EmS	Emergency Schedules (Mesures de prévention des accidents pour les navires transportant des marchandises dangereuses)
EN	Europäische Norm (Norme européenne)
GHS	Globally Harmonized System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)
GMBI	Gemeinsames Ministerialblatt (Bulletin ministériel commun)
IATA-DGR	International Air Transport Association - Dangerous Goods Regulations (Association internationale du transport aérien - Règles concernant les marchandises dangereuses)
ICAO-TI	Technical Instructions For The Safe Transport of Dangerous Goods by Air (Instructions techniques pour le transport en sécurité des marchandises dangereuses par voie aérienne)

# Fiche de données de sécurité

## conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: **WL-dry**

Élaboration/révision: 12.05.2020

Date d'impression: 30.09.2020

Version: 4.0

Remplace la version: 3.0

LGK	<u>L</u> ager <u>k</u> lasse (Classe de stockage)
MARPOL	International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships (Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires)
NF	<u>N</u> orme française
PBT	<u>P</u> ersistent, <u>b</u> ioaccumulative and <u>t</u> oxic (persistant, bioaccumulable et toxique)
ppm	<u>P</u> arts <u>p</u> er <u>m</u> illion (parties par million)
PRP	<u>P</u> otentiel de <u>r</u> échauffement <u>p</u> lanétaire
REACH	<u>R</u> egistration, <u>E</u> valuation, <u>A</u> uthorisation and Restriction of <u>C</u> hemicals (Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	<u>R</u> èglement concernant le transport <u>I</u> nternational ferroviaire de marchandises <u>D</u> angereuses
TRGS	<u>T</u> echnische <u>R</u> egeln für <u>G</u> efahr <u>s</u> toffe (Règles techniques pour les substances dangereuses)
UE	<u>U</u> nion <u>E</u> uropéenne
UN	<u>U</u> nited <u>N</u> ations (Organisation des Nations unies)
UTC	Temps Universel Coordonné (anglais: Coordinated Universal Time)
vPvB	<u>V</u> ery <u>p</u> ersistent and <u>v</u> ery <u>b</u> ioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### 16.3. Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) – Guide d'élaboration des fiches de données de sécurité; version 2.2 (décembre 2014); [http://echa.europa.eu/documents/10162/13643/sds\\_de.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13643/sds_de.pdf)
- GISBAU (système d'information sur les substances dangereuses de la BG BAU) – Cours « Fiche de données de sécurité »; <http://www.bgbau.de/gisbau/SDB/lehrgang/lehrgang.htm>
- Règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP)
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) – Guide sur l'étiquetage et l'emballage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (10/2014); [http://echa.europa.eu/documents/10162/13562/clp\\_labelling\\_de.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13562/clp_labelling_de.pdf)
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA), Substances enregistrées; <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>
- Agence européenne des produits chimiques (ECHA), Inventaire des classifications et des étiquetages C&L; <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/cl-inventory-database>
- Institut de protection du travail de l'assurance accidents légale allemande (IFA): GESTIS-Banque de données sur les substances et GESTIS - Valeurs limites internationales; <http://www.dguv.de/dguv/ifa/index.jsp>
- Office fédéral de l'environnement, division IV 2.4: Centre de documentation et d'information sur les substances dangereuses pour l'eau RIGOLETTO (catalogue des substances dangereuses pour l'eau); <http://webriigoletto.uba.de/rigoletto>

### 16.4. Conseils de formation

Veiller à fournir des informations, des instructions et une formation appropriées aux utilisateurs.

### 16.5. Indication des modifications

Les modifications par rapport à la version précédente sont marquées d'un trait dans la marge de gauche.

---

Les indications de la fiche de données de sécurité ne sont valables que pour le produit décrit en corrélation avec son utilisation conforme. Ces indications sont basées sur l'état actuel de nos connaissances au moment de la révision. Elles ont en particulier pour but de décrire notre produit du point de vue des dangers en émanant et les précautions de sécurité à prendre. Elles ne constituent pas une garantie des propriétés du produit et de la qualité.

---